

LA REMONTE DE ROMANÈCHE

CHRISTINE
DROUILHET

Coligny (Ain). - Annexe de Remonte. - L'entrée.

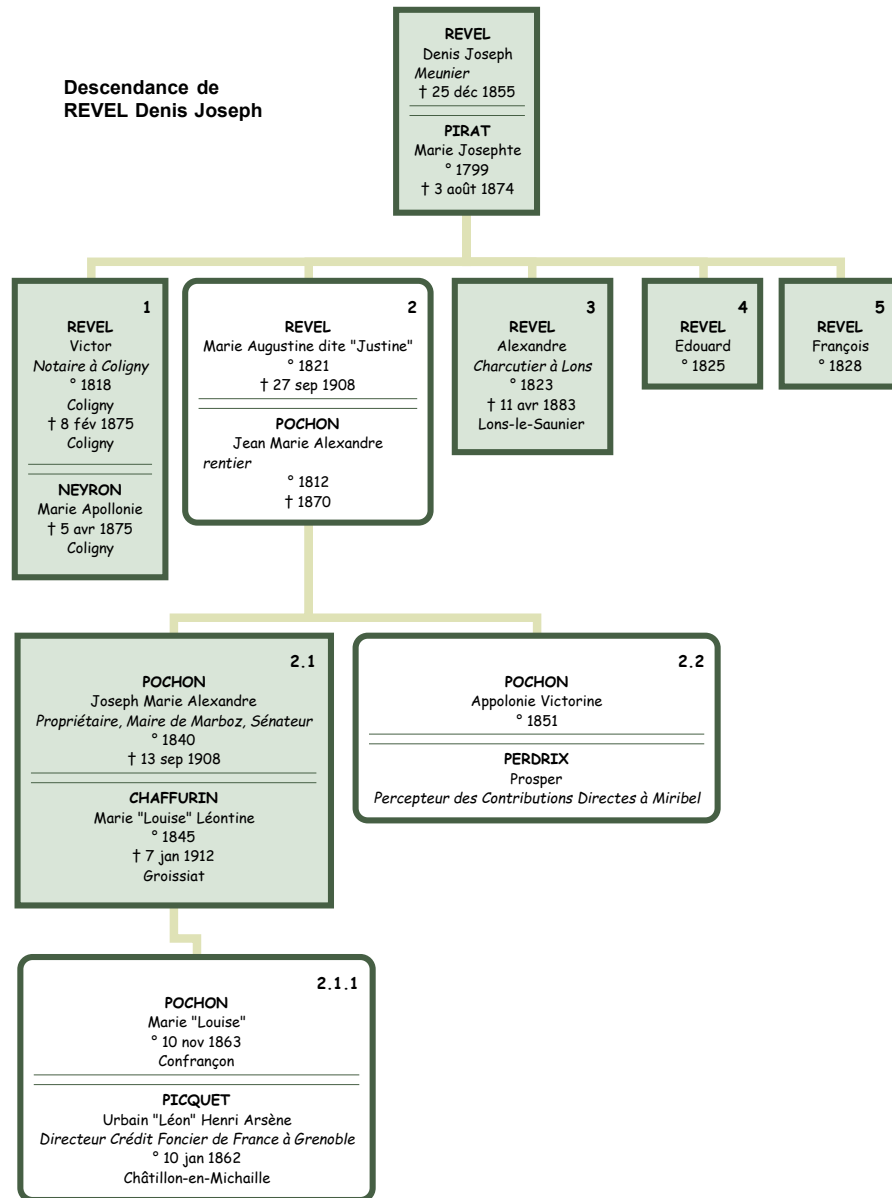


LA REMONTE DE ROMANÈCHE

Savez-vous qu'en 1914 existait à 150 mètres du territoire de notre village de Domsure une remonte militaire ? Oui, ce que nous pourrions appeler un hôpital militaire pour chevaux était implanté au hameau de Romanèche, sur la commune de Coligny !

Des bâtiments immenses ont été construits pour la plupart dans les années 1890 pour servir de ferme hippique. C'est vers 1904 qu'il a acquis sa fonction militaire pour l'élevage de jeunes chevaux. Son activité s'est transformée fin 1914 pour répondre aux besoins et aux conséquences de la guerre.

Christine Drouilhet
Commune de Domsure
Octobre 2022



LES DIFFÉRENTS PROPRIÉTAIRES DU SITE

Denis-Joseph Revel était déjà propriétaire des « Granges Revel », et du moulin « Revel » (actuel hameau de Romanèche) lors de la création du cadastre napoléonien, en 1836. Il décède en 1845. En 1858, sa veuve Marie-Josephthe Pirat fait une donation du moulin avec battoir, huilerie et bâtiments à sa fille Augustine et son fils Edouard ; du Domaine de Romanèche à ses fils Victor et Alexandre. Le jour même Alexandre cède sa part à son frère Victor, et Edouard cède la sienne à Augustine moyennant finances.

C'est en 1875, suite au décès de Victor, que le Domaine revient à ses neveux (enfants d'Augustine) : Joseph et Appolonie.

En 1904, Augustine donne à Joseph, à titre de partage anticipé, une autre partie du Domaine de Romanèche. La propriété s'étend sur près de 47 hectares, sur les communes de Coligny, Pirajoux et Salavre. Elle comprend « deux

domaines dont l'un sert à l'exploitation d'une ferme hippique, et un moulin sur le Solnan ».

Joseph décède en 1908. Sa fille Marie Louise hérite du Domaine qui sera revendu en 1922 à Claude François Marguin, propriétaire cultivateur de Béréziat.

HISTOIRE DES REMONTES

Les déboires de la cavalerie napoléonienne conduisent, dès 1818, le maréchal de Gouvion-Saint-Cyr, ministre de la Guerre, à imaginer une structure centrale chargée de la cavalerie et de l'artillerie. Il s'agit notamment de s'assurer de la qualité des chevaux indigènes grâce aux élevages, tout en limitant l'influence des marchands de chevaux. Les dépôts de remotes de Caen et de Clermont-Ferrand sont créés à titre expérimental en 1818 et 1819. Deux décennies plus tard, l'intérêt de cette solution est confirmé. Le maréchal Soult, ministre de la Guerre de Louis-Philippe, crée le service des remotes militaires en 1831.

À l'issue de la guerre de 1870 et de nouveaux déboires équestres, le service des remotes est réorganisé. Sur le territoire national, 16 dépôts de remonte seront constitués, ainsi que 55 établissements annexes ou dépôts de transition, répartis en trois circonscriptions : Paris, Tarbes et Caen. La circonscription de Paris compte 5 dépôts, dont celui de Mâcon qui a deux annexes : Laverdines (Cher) et Coligny !

Les dépôts sont chargés de l'achat de chevaux de trois ans et demi à 8 ans. Leurs établissements annexes, situés en zone rurale, reçoivent les chevaux achetés avant l'âge de 5 ans. Dans ces annexes, les jeunes animaux sont placés sous étroite surveillance vétérinaire. Ils terminent leur croissance, s'adaptent, tant sur le plan comportemental que sanitaire, à la vie en collectivité et s'habituent à une ration dans laquelle prédomine l'avoine. Une fois prêts, ces animaux sont directement envoyés aux unités militaires qui en ont besoin. En représentant une année d'achats, ils constituent

une réserve de mobilisation non négligeable.

ROMANÈCHE : LE BAIL AVEC JOSEPH ALEXANDRE POCHON

Né à Marboz en 1840, Joseph Pochon a un caractère bien trempé. Il mène une vie politique tout aussi remplie. Il devient conseiller municipal à Marboz en 1865, puis maire cinq ans plus tard, à 30 ans seulement. En 1883, il est élu député puis prend la place de la présidence du Conseil Général en 1892. C'est un anti-cléricaliste convaincu. Il est élu sénateur en 1901, et meurt à Marboz en 1908, avant la fin de son mandat.

Il laisse deux héritières : sa femme Marie Louise Léontine Chaffurin, et sa fille, Marie Louise, épouse Urbain Léon Henri Arsène Picquet.

La première convention est signée avec Joseph Pochon le 15 octobre 1904 pour 9 ans. Il met à disposition de l'administration de la Guerre un site qui sera utilisé

comme annexe de remonte, pour l'entretien de jeunes chevaux, pour la somme de 13 860 francs annuel. M. Pochon devra nourrir et loger les chevaux qui lui seront confiés. Il devra, en outre :

- créer, aménager et entretenir les installations,
- assurer l'adduction et la distribution d'eau,
- loger le personnel militaire de l'établissement,
- meubler le logement des militaires et fournir le combustible de chauffage de la cuisine et d'éclairage des écuries,
- fournir et maintenir en bon état les moyens d'attache des chevaux.

L'effectif maximum est de 210 chevaux, mais pas d'effectif minimum. L'établissement est placé sous l'autorité d'un vétérinaire, secondé par du personnel militaire : un maréchal des logis, un brigadier, 25 hommes de troupe, dont 2 maréchaux-ferrants et un cuisinier. Le site doit répondre à un certain nombre de normes. Le vétérinaire et le sous-officier ont chacun un logement à part

de celui de la troupe. Le logement des hommes doit comporter en outre « un lavabo assez vaste pour permettre l'installation d'un appareil à bains par aspersion », des latrines, un moyen de chauffage, une pièce pour isoler les malades, ainsi qu'un local disciplinaire avec une pièce pouvant servir de prison ! Il doit aussi y avoir à proximité un terrain pour « la culture maraîchère » de 250 m² par homme.

En principe, le personnel d'une annexe de remonte est déterminé à raison d'un homme pour 10 chevaux, non compris le comptable, les maréchaux-ferrants, l'ordonnance et le cuisinier. Chaque détachement de 15 hommes environ comporte un maréchal des logis et un brigadier.

Les écuries doivent permettre l'isolement complet et absolu de divers lots de chevaux, avec un maximum de 40 à 50 animaux chacune. Chaque écurie sera attenante à un parcours d'un hectare et demi, divisible en deux parties égales et pouvant être occupées successivement.



COLIGNY. - Dépôt de Remonte de Romanèche
B. Ferrand, éditeur, 41, rue Centrale, Bourg (Ain)

Lopin de terre destiné à la « culture maraîchère ». Collection Léa Chagnard.



Annexe de Remonte de COLIGNY (Ain). - Vue générale

Vue partielle des parcours et des bâtiments. Collection Léa Chagnard.

Les clôtures doivent être non blessantes, les « fils de ronce artificielle, et fils de fer » sont interdits. Deux clôtures doivent séparer les parcours d'au moins trois mètres pour raison sanitaire.

Les chevaux de services, comme celui du vétérinaire, sont logés à part, et en sus de l'effectif de 210 chevaux.

Le site doit aussi comporter une infirmerie, de la taille d'un dixième de l'effectif, ainsi qu'un lazaret. Le lazaret permet de mettre les animaux en quarantaine pour vérifier leur état sanitaire. Cette dernière installation doit être légère afin de pouvoir « être détruite par le feu, sinon désinfectée ». Les places d'infirmerie et de lazaret sont aussi en plus de l'effectif maximal.

D'autres contraintes de surfaces, volumes, toiture, matériaux utilisés, mobilier à fournir sont inscrites dans la convention. Il est aussi précisé que le concessionnaire (M. Pochon) devra installer un pont-bascule, et une pompe à incendie.

Le site est doté d'un réservoir d'eau enterré, de 75 m³. Il est approvisionné par une turbine du moulin Revel situé en contrebas, sur le Solnan. Le moulin n'est pas exploité à ce moment-là. Il approvisionne alors l'annexe en électricité (éclairage intérieur et extérieur).

Le concessionnaire doit fournir l'alimentation et 4 kg de paille / cheval. La ration individuelle de foin varie de 3,5 à 4,5 kg de foin, et de 3,150 kg à 4,150 kg d'avoine, selon le type d'animal. Les chevaux issus de l'artillerie et des cuirassiers ont droit à un régime plus élevé que ceux de la cavalerie légère. Le fourrage sera payé au



concessionnaire au prix moyen des marchés locaux.

Une prime de cinq centimes par journée de présence effective du cheval sera payée à chaque fin de mois. À la signature de la convention, il est évalué la présence de 150 chevaux, 10 mois par an.

Le fumier sera remis gratuitement au concessionnaire.

Si le concessionnaire n'habite pas l'annexe, il est tenu d'avoir une personne le représentant.

Joseph Pochon décède en septembre 1908. La convention aurait dû être résiliée de plein droit trois mois après. Les héritiers ont souhaité la poursuivre en consentant

une baisse du loyer à 11 400 francs. Le ministère de la Guerre exige également des travaux dans les différents logements. Ce nouvel acte est signé le 24 septembre 1910 avec Marie Louise Pochon épouse Picquet. Son mari, Léon, prend

rapidement les négociations en main.

Lors de l'hiver 1912-1913, et anticipant le renouvellement du bail, les nouveaux propriétaires proposent de construire un bâtiment neuf pour le logement du vétérinaire, ainsi qu'une nouvelle écurie. Ils envisagent l'aménagement des logements du sous-officier, du brigadier maréchal, des hommes et du bureau et demandent à ce que la date d'achèvement des travaux soit reportée au 1^{er} octobre 1913. Ils demandent également un agrandissement du nombre de place : 244 chevaux dont 222 d'écurie et 22 d'infirmerie, pour une indemnité annuelle portée à 14 457 francs. Le projet est validé sans réserve par la commission chargée d'examiner les propositions.

Voir le plan en pages 12-13.

Hélas, le 29 octobre, les travaux sont loin d'être terminés. Une dépêche ministérielle constate qu'il faut encore deux mois de travaux, le ministre accorde 10 jours.

Le personnel et une charrée de foin en 1909. Collection Léa Chagnard.

Léon Picquet, devenu Conseiller Général (et maire de Marboz) au décès de son beau-père, demande six mois pour terminer l'appartement du sous-officier et deux mois pour tous les autres travaux ! M. Picquet est menacé d'une amende de 25 francs par jour de retard... Il se justifie en raison du mauvais temps, et de la difficulté de trouver des ouvriers. Le ministre de la Guerre décide d'appliquer l'amende à compter du 29 octobre pour tous les travaux, mais accorde, à titre exceptionnel un délai au 30 mars 1914 inclus pour l'achèvement du logement du sous-officier.

Le 10 janvier 1914, un procès-verbal fait état des nombreuses malfaçons : infiltrations d'eau, matériaux de mauvaise qualité, différents travaux doivent être repris. Mais les efforts ont été faits, malgré la rudesse de l'hiver. Les hommes, comme les chevaux, sont logés de façon acceptable.

C'est ainsi que M. Picquet demande une dispense d'amende : en effet, l'administration de la Guerre a obligé les adjudicataires

des constructions des casernes de Bourg et Belley à terminer les travaux dans un délai extrêmement court. Ils ont offert de fortes sommes d'argent aux ouvriers, à des prix jamais vus dans la région. Ces derniers ont déserté les environs ! À leur retour, ils ont demandé une augmentation de salaire. M. Picquet précise également qu'il a choisi lui-même de faire un logement neuf (avec eau, électricité et tout-à-l'égout) pour le vétérinaire-directeur, alors qu'il n'y était pas obligé, malgré un coût supérieur.

Finalement, la réception des travaux est signée le 16 mai 1914. M. Picquet doit payer 1 825 francs d'amende. Le ministère de la Guerre lui a réduit à 1 000 francs.

La remonte de Romanèche est occupée par un détachement de la 4^e Compagnie de Cavaliers de Remonte.

LA MOBILISATION DU 2 AOÛT 1914

Le 28 juin 1914, l'héritier de l'empire austro-hongrois, François-Ferdinand de Habsbourg et son épouse sont assassinés en Bosnie par un étudiant nationaliste serbe. C'est la cause directe du déclenchement de la première guerre mondiale. Un mois plus tard, l'Autriche-Hongrie déclare la guerre à la Serbie. L'Empire allemand déclare la guerre à l'Empire russe le 1^{er} août, puis à la France le 3 août. De très nombreux pays suivront, au gré des alliances.

Pour les montures comme pour les militaires, le début du conflit est une hécatombe. On a dénombré 9.5 millions de soldats morts ou disparus, dont 1,4 million français (sur 7,9 millions engagés) sur toute la période de la guerre.

Quatorze millions d'animaux auraient été entraînés dans la grande guerre : chevaux et autres équidés, chiens, pigeons..., comme combattants, sauveteurs, soutien logistique, voire même comme

nourriture du soldat. Nous abordons ici seulement le cas du cheval, puisque lui-seul était soigné à la remonte de Romanèche. La perte par les armées françaises s'élève à 1 140 000 sur les 1 880 000 chevaux et mulets qui ont participé au conflit : 760 000 périrent par manque de soins avant même de tomber sous les frappes ennemies, les autres ont disparu, sont devenus inaptes au travail ou ont été réformés. 60% des effectifs équins incorporés ont été décimés ! La mort du cheval est vécue parfois aussi douloureusement que celle d'un camarade de tranchée.

LES RÉQUISITIONS

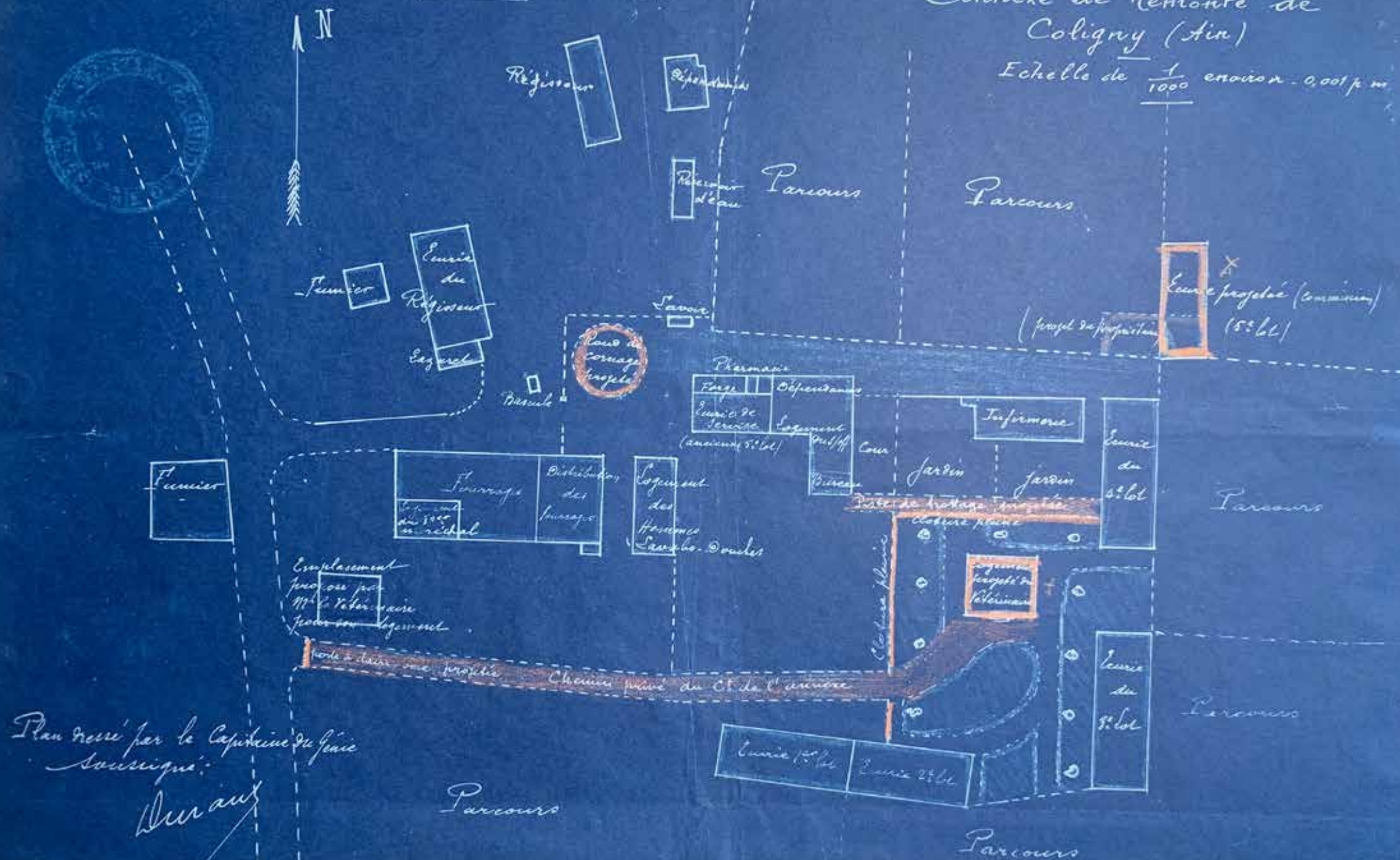
À la mobilisation des hommes s'est ajoutée la réquisition des chevaux !

Avant la mobilisation, les armées disposent de 190 000 chevaux. Sur les 3,5 millions de chevaux que compte alors la France, un million d'entre eux a été recensé en vue d'une éventuelle mobilisation.

Croquis joint au procès-verbal du 3 février 1913

Annexe de Remonte de
Coligny (Ain)

Echelle de $\frac{1}{1000}$ environ - 0,001 p.m.



Réquisitionnés en 17 jours, 520 000 chevaux et mulets d'origines diverses se retrouvent sur le terrain, ce qui est considérable. L'impact économique est non négligeable, une partie de la population tente de résister alors que l'heure des moissons a sonné. Les jeunes hommes, forces vives de la nation partent au combat avec les chevaux. Qui va faire le travail ? Sans parler de l'attachement des propriétaires pour leurs animaux !

Si la mobilisation a été une réussite sur le plan quantitatif, en revanche, elle a été un désastre sur le plan qualitatif.

Les commissions chargées des réquisitions ont été débordées et n'ont pas eu le temps de voir les animaux inaptes, trop âgés, présentant des tares, les juments gravides... La guerre ne devait durer que quelques semaines, chaque journée gagnée semblait importante. Il n'y a pas eu de période d'adaptation ou de transition, ni sanitaire, ni alimentaire. Le choc a été rude. Bien souvent, ces chevaux réquisitionnés ne

correspondent pas du tout aux chevaux dont l'armée a besoin. Ils sont fragiles, fatigués, effrayés et peu endurants. Une fois affectés dans les régiments d'artillerie, il faut encore poursuivre le dressage pour qu'ils soient efficaces.

Les chevaux ont été mis dans des conditions difficiles, ce qui explique en partie les énormes pertes des trois premiers mois, où 130 000 chevaux meurent. Cependant, dès octobre 1914, il semble évident que la guerre va se prolonger.

Une trentaine de dépôts du service des remotes, répartis le long des 750 km de la ligne de front, sont transformés en dépôts de chevaux malades ou blessés.

À Coligny, comme ailleurs, les attelages ont été réquisitionnés. Et les charrois des denrées nécessaires au ravitaillement de l'annexe se font difficilement. M. Picquet demande à ce qu'on lui mette à disposition un attelage avec un chariot pendant toute la durée de la guerre. Le bureau des remotes le lui accorde, étant entendu que les chevaux desti-

nés à assurer le service dans les annexes de remonte doivent être exemptés de la réquisition. Nous sommes fin 1914.

À ce moment-là, il y a une quarantaine d'hommes pour 180 chevaux. Les animaux sont expédiés à leurs corps d'affectation au fur et à mesure de leur dressage. Ils sont remplacés par des jeunes chevaux venant d'Amérique.



1906, une partie des militaires de l'annexe. Collection Léa Chagnard.

LES MISSIONS DE LA CAVALERIE

Les chevaux sont répartis dans différentes catégories selon des critères de taille, poids, conformation et nature de mission au combat. Mais certains chevaux fraîchement réquisitionnés n'ont pas les prédispositions requises pour la rude vie militaire qui leur est imposée. Beaucoup se révèlent inaptes : ce sont des chevaux de traits habitués aux efforts intenses des champs sur un temps limité, ou des pur-sang capables de tenir une allure rapide sur des courtes distances et qui peinent lors des longues marches imposées. Certaines unités parcourent jusqu'à 180 km en trois jours. Le manque de rusticité et d'entraînement ne leur permet pas de résister à de tels mouvements, avec peu de repos. Les conséquences en sont désastreuses. Les maux de garrot et les cas de surmenage se multiplient. Les pertes sont considérables.

LES CONDITIONS DE VIE

Les montures ne sont pas dessellées tous les jours. De graves blessures se cachent sous les selles et les paquetages, des lambeaux de peau nécrosée adhèrent sous les couvertures moites de sueur !

Dans la zone des armées, chevaux et mulets sont hébergés dans les cantonnements : ces abris de fortune, improvisés, dans des locaux divers, abandonnés ou réquisitionnés et sommairement aménagés.

En mouvement, hors des cantonnements, les troupes bivouaquent : les hommes sous la tente, les chevaux « à la corde », en plein air, attachés et alignés le long d'une corde tendue entre deux piquets. Tolérable pendant une courte période, la pratique du bivouac « à la corde » expose les animaux aux intempéries. La distribution de la nourriture souvent jetée à même le sol, dans la boue est responsable des syndromes coliques. Les musettes-mangeoires,

indispensables à une distribution correcte de l'avoine au bivouac sont généralement inexistantes. La promiscuité entre les animaux est à l'origine de multiples coups de pieds, fractures et prises de longe.

L'ALIMENTATION

L'organisation de l'alimentation des équidés est aussi lourde que celle des hommes ou de l'approvisionnement en munitions.

Les besoins alimentaires ont été sous-estimés. La guerre devait être courte, il était plus ou moins prévu de « vivre sur le front » ! Les ressources en fourrage de la zone des armées se révèlent insuffisantes. Le manque de foin pénalise particulièrement les chevaux de ferme, où ils étaient nourris à volonté. Ils n'étaient pas non plus, habitués à consommer de l'avoine.

Au printemps 1916, les armées reçoivent l'ordre de ne pas dépasser la consommation de 2,8 kg de foin, mais elles pouvaient complé-

ter la ration par des substitutions de son ou de paille.

Les hivers 1914-1915 et 1916-1917 ont été particulièrement rigoureux. L'occupation d'une partie significative des terres céréalières, ainsi que le manque de main d'œuvre et d'engrais ont concouru aux maigres récoltes d'avoine. Il n'est plus possible de diminuer la ration moyenne sans prendre de risques. La population est aussi rationnée. En 1917, la guerre sous-marine interrompt les importations américaines d'avoine et aggrave les effets de la pénurie nationale. Faute de pouvoir les nourrir, les armées françaises doivent alors se séparer de 100 000 chevaux.

L'abreuvement fait également défaut : il n'y a pas toujours des abreuvoirs sur place, les animaux doivent se contenter régulièrement de mares aux eaux douteuses, quand ce n'est pas qu'une seule fois par jour !

La paille manque aussi. Les chevaux, comme les hommes, dorment sur la paille. Si les remontes sont autorisées à utiliser 4 kg de

paille par animal blessé, à peine la moitié est à la disposition des chevaux sur le terrain. L'utilisation de fougères, bruyère ou tourbe locale est autorisée. Mais il faut penser à évacuer les fumiers : ce fertilisant naturel présente un intérêt majeur pour les paysans qui subissent une pénurie d'engrais azotés. En conséquence, ils leur sont soit cédés, soit vendus.

À Romanèche, avant la guerre, les cultivateurs locaux vendaient leur excédent de paille, foin, avoine et récupéraient le fumier pour fertiliser leurs champs. Tout le monde s'y retrouvait.

LA VIE À ROMANÈCHE

À Coligny, au début de la guerre, on ressent les premières difficultés. M. Picquet ne peut plus s'occuper de la distribution du fourrage : il n'y a plus que des femmes, des enfants et des vieillards dans le coin, tous occupés aux travaux de la campagne. Ainsi, en 1916, le foin est de très

mauvaise qualité. Les fourrages sont dorénavant fournis par le Service du Ravitaillement de l'Ain. Dès lors, M. Picquet ne peut plus bénéficier des fumiers. Par contre, ils ont été adjugés à un prix infime à son fermier de 69 ans dont les trois fils et les deux domestiques sont eux aussi partis à la guerre.

La gare est proche. Quatre cavaliers du train assurent le transport des fourrages avec quatre chevaux, soit deux de trop officiellement. Ils sont aussitôt retirés.

En 1916, alors qu'il était prévu une proportion d'un homme pour dix chevaux, presque tous les cavaliers de Coligny sont partis emmener des chevaux au dépôt de Mâcon, si bien qu'il ne reste plus que 6 à 8 hommes pour s'occuper des 150 chevaux. Pourtant, Mâcon compte 126 hommes, la hiérarchie leur impose alors de se débrouiller seuls, sauf cas exceptionnel, et laisser les hommes de Romanèche chez eux.

En plus, le concessionnaire emploie un homme du détachement pour entretenir les licols, ce qui

n'est pas autorisé. Une retenue lui sera donc appliquée.

La recherche systématique d'hommes aptes au service armé entraîne le vieillissement du personnel des remonte. Elles ne disposent plus que d'hommes issus de la réserve de l'armée territoriale, souvent âgés de 45 à 48 ans, ou classés service auxiliaire, non qualifiés et peu aptes physiquement à l'entretien et à la monte des chevaux.

Le service médical des hommes est assuré par un officier de santé

très dévoué de Coligny de 82 ans. Ses prescriptions médicales consistent à mettre les hommes au repos ou à les envoyer à l'hôpital de Bourg sans formuler de diagnostic. Il est probable que les hommes abusent de cette facilité. Les journées d'indisponibilité sont beaucoup plus nombreuses à Coligny que dans les autres annexes de remonte. Il est envisagé de faire passer une visite mensuelle par un médecin militaire de Bourg, ou signer une convention avec le médecin civil de Saint Amour.



Archives départementales de l'Ain, 5 Fi 108/62

LES IMPORTATIONS

La mobilisation à peine terminée, les dépôts régimentaires se dégarnissent rapidement. Le niveau des pertes a été largement sous-estimé. Afin de reconstituer les réserves, les régions militaires doivent reprendre les réquisitions et les achats d'équidés. L'importance des prélèvements effectués devient alors inquiétante et rend indispensable le recours à des animaux en provenance de l'étranger. La France importe donc massivement chevaux et mulets des États-Unis, d'Argentine et des pays méditerranéens. Les chevaux américains arrivent le plus souvent à peine dressés.



1917, paquebot *Madonna de Marseille*, aménagé pour le transport des chevaux d'Amérique : plus de 100 chevaux étaient morts en cours de route !

Source : Archives Départementales Ain Fond Félix Pirat 91Fi

Les commissions « font du chiffre » et expédient sur le front des animaux inadaptés, à l'état sanitaire parfois médiocre, malingres et affaiblis par leur long voyage sur des navires de commerce qui ne sont pas prévus pour ce type de transport

En 1914, l'agriculture, mais aussi l'industrie et le commerce sont encore dépendants de la traction animale.

Compte tenu de l'importance de l'effort demandé, en particulier à l'agriculture, les chevaux qui se révèlent temporairement ou définitivement inaptes au service de la guerre sont mis à la disposition des cultivateurs. Les conditions d'achats à l'étranger permettent d'envisager un apport régulier d'équidés. Le ministre de la Guerre décide de suspendre les opérations de réquisition le 15 mars 1915, (sauf pour les chevaux de trait lourds). L'interruption des réquisitions soulage l'économie du pays.

Dès 1917, avec la guerre sous-marine, les importations par bateau deviennent aléatoires. L'approvisionnement en chevaux, fourrages et céréales en pâtit. Les effectifs équinés sont brutalement réduits. Les régiments se motorisent.

LES MALADIES ET BLESSURES

En temps de paix, les chevaux achetés à l'âge de 4 ans séjournent un an dans les établissements annexes des dépôts de remontes dotés de prairies. Ils préparent les jeunes animaux au choc sanitaire des grands effectifs régimentaires. La mobilisation a été rapide et les chevaux n'ont pas pu être préparés aux difficiles conditions de guerre. Les animaux ont été sommairement dressés aux différentes tâches. Les périodes de transition ont été réduites, voire inexistantes. Avec les hommes et durant les premiers mois de conflits, ils partagent les longues étapes de la guerre de mouvement : intempéries, inconfort des bivouacs à la corde, alimentation

irrégulière et insuffisante, pan-sage le plus souvent négligé faute de temps. Leur état général se dégrade en quelques semaines. La porte est ouverte à toutes les maladies, reflet de la misère physiologique, de l'enlissement et de la bêtise humaine.

Voici les différents problèmes sanitaires qui affectent les chevaux :

La lymphangite épizootique est une inflammation des tissus sous-cutanés qui démarre très souvent sur une plaie. Le traitement est très lourd, l'immobilisation de l'animal est longue, notamment si le diagnostic est tardif. Les chevaux incurables sont abattus, leur viande ne présente pas de danger pour l'homme.

La morve est aussi une maladie de l'appareil respiratoire. La version cutanée de la maladie est appelée farcin. La morve est très contagieuse et très souvent mortelle. Elle se propage rapidement en cas de concentration d'animaux. Elle peut se détecter par malléation. Mais dans le cas des importations, il est difficile de coordonner les transports ferroviaires, maritimes

avec les tests, sans parler des durées d'incubation.

La gourme est une maladie de l'appareil respiratoire des équidés, très contagieuse, à faible mortalité. Elle atteint essentiellement les jeunes chevaux de moins de 5 ans.

La gale est une maladie parasitaire. L'animal est atteint de démangeaisons, ne se repose plus puis perd l'appétit. Les premiers signes de la maladie sont régulièrement négligés. Le cheval est alors soigné avec des substances corrosives. Les nettoyages, décapages, tontes et pommades tentent peu les soigneurs. Elle peut devenir incurable. Cette maladie ne contaminant pas la viande, les animaux ainsi réformés sont soit consommés par les unités ou par les prisonniers, soit dirigés vers les fabriques de saucissons, soit vendus pour la consommation civile. La gale est habituellement maîtrisée en temps de paix. Mais ici, elle a été bien plus dévastatrice que la morve : 50 000 chevaux et mulets ont dû être abattus.

La gale et la gourme tuent peu d'animaux, mais elles entraînent l'immobilisation d'un important potentiel équin et encombrant les hôpitaux vétérinaires.

De très nombreux chevaux sont blessés par projectiles ou éclat d'obus. Leur grande taille fait d'eux une cible facile. Beaucoup sont abattus.

Les blessures d'harnachement sont courantes. Les chevaux ne sont pas dessellés tous les jours. De plus, pour des gains de temps et d'argent, les attelages d'artillerie et de train font le choix de l'usage de la bricole (large courroie permettant la traction par un équidé de charges légères). L'effort de traction se répartit alors sur une surface moindre que le collier, et entraîne de nombreuses blessures.

La boue est aussi à l'origine d'infections des pieds. Les gerçures évoluent en crevasses qui contaminent les membres plus profondément.

Les équidés sont aussi atteints par les gaz de combat qui démoralisent les troupes mais sont moins meurtriers que les tirs d'artillerie.

L'accès médiocre à une alimentation et à un abreuvement de qualité est responsable des coliques du cheval.

Les chevaux sont atteints de surmenage. L'artillerie de campagne tracte ses canons de 75 mm avec quatre chevaux au lieu de six, y compris dans la boue. Si elle maintient ses batteries opérationnelles, elle épuise irrémédiablement les chevaux qui lui restent. Aussi, les chevaux sellés 24 heures de suite avec de lourds paquetages ne sont plus guère fougueux. Avec la tête basse et les pattes écartées, ils restent là où on les a laissés, dans une torpeur absolue.

La misère physiologique amène dans les dépôts un nombre considérable d'animaux épuisés, dont le rétablissement est aléatoire, et dont un certain nombre meurt peu après leur arrivée.

LE TRAITEMENT DES CADAVRES

Afin d'économiser les ressources, il est proposé « d'abattre, réformer ou évacuer, sans délai les animaux atteints d'affections incurables ou justifiables de traitements de longue durée ».

Dans la zone de l'avant, l'enfouissement des cadavres est la seule possibilité de leur élimination. En revanche, dans la zone des étapes, il reste quelques équarisseurs locaux qui permettent une alternative occasionnelle. Un règlement fixe les contraintes d'enfouissement avec une fosse de profondeur minimale d'un mètre cinquante, avec application de chaux vive, dénaturation de la viande par du pétrole ou de l'essence et lacération de la peau. Dans les faits, la profondeur est réduite à 1,20 m avec étalement de couches de 30 cm de fumier sous et sur le cadavre pour économiser la chaux vive et accélérer le processus de décomposition. Le tout est recouvert de terre. Trente jours

après ce traitement, il ne reste que le squelette de l'animal.

Pour éviter le gaspillage à tout prix, sur les chevaux abattus pour cause de maladie, les peaux sont récupérées, les carcasses sont soit consommées sur place par des unités consentantes ou par des prisonniers, soit dirigées vers des ateliers militaires de fabrication de saucisson ou vers des boucheries civiles. Les abats sont utilisés pour la fabrication de pâtés, et en dehors de la peau et des crins, toutes les autres issues – les os, le sang coagulé et les sabots – sont valorisés dans un centre spécialisé situé à Ablis-Paray (Yvelines).

À Coligny, c'est un parcours qui sert de lieu de sépulture. À la fin de la guerre, il y a là 180 chevaux. Il faudra attendre que le sol du parcours se soit affaissé suite à la décomposition des cadavres, et qu'il ait repris de la consistance pour pouvoir l'utiliser.

LES AMÉRICAINS EN 1917

En novembre 1917, les dépôts de chevaux malades prennent le nom d' « hôpitaux vétérinaires aux armées » à l'occasion de la réorganisation de la remonte des unités, qui fait suite aux pertes importantes subies par les effectifs équins, en 1916.

La remonte de Romanèche est mise à la disposition des Américains en mars 1918. Un avenant à la convention est signé le 1^{er} juin 1918. Les Américains ont le droit d'apporter des modifications et faire des constructions. Elles sont de leur entière propriété. Mais en quittant les lieux, ils remettront les locaux dans l'état où ils les ont pris.

LA FIN DE LA GUERRE

Dès octobre 1918, l'Armée américaine abandonne le site, comme toutes les autres remontes. Il est proposé d'y établir le service vétérinaire de Bourg qui est dans des

conditions d'hygiène déplorables.

En décembre, la direction de la cavalerie accepte que l'annexe de Romanèche soit utilisée provisoirement pour l'installation d'une partie de l'hôpital vétérinaire de Bourg. Cette occupation est de courte durée : le 13 avril 1919, une dépêche ministérielle ordonne la fermeture de l'hôpital de Bourg, et par ricochet, l'annexe de remonte de Coligny.

LE DÉMANTÈLEMENT DE COLIGNY

Le ministre de la Guerre souhaite maintenir le site. Or, le personnel (vétérinaires, gradés, maréchaux, cavaliers) manque ! Les chevaux en pâissent, les cavaliers ne peuvent plus prendre leurs permissions. Les effectifs équins seront inévitablement réduits.

Les Américains sont partis, en laissant des bâtiments et des parcours en mauvais état, et en emportant divers objets. Le préjudice est estimé à 6 600 francs. Une visite du commandant du

dépôt de Mâcon vient confirmer l'extrême délabrement du site. Il ne reste, sur place, qu'un vétérinaire Major 2^e classe directeur, un brigadier maréchal, un brigadier, trois cavaliers et un cavalier ordonnance du vétérinaire. Le représentant du propriétaire est absent. Il est impossible d'y renvoyer des chevaux ; le commandant du dépôt de Mâcon ne se prononce pas quant au délai éventuel de la reprise d'activité.

M. Picquet propose la résiliation du bail, et réclame 25 000 francs, ainsi que 6 600 francs de dégâts estimés. En effet, le bail court jusqu'en octobre 1922, soit une dépense pour l'état de 50 581 francs pour la location du site pour cette période, et 14 700 francs au titre de l'entretien des chevaux. Le bureau des remontes lui offre 10 000 francs en plus de l'indemnité au titre de l'armée américaine pour les dégâts locatifs. Finalement, le bail est résilié le 15 octobre 1919 avec une indemnité correspondant à une année de location, soit 14 457 francs.

Mais si le 11 novembre 1919, M. Picquet a bien accusé la réception de la notification de résiliation du bail, il ne souhaite pas la signer car le site est toujours occupé par les hommes du dépôt de Mâcon, l'état des lieux n'a pas été fait, et les clés ne lui ont pas été remises.

Le 5 décembre, le Commandant du dépôt de Mâcon fait remarquer qu'il reste 5 à 6 000 kilos de matériel à Romanèche, et qu'il n'y a pas de wagon disponible dans l'immédiat à la gare de Coligny pour rapatrier le matériel.

Il va de soi que M. Picquet négocie à nouveau le prolongement de la location jusqu'à la date de

règlement effective, augmenté des nouvelles dégradations.

Le site est en grande partie démantelé en 1920 : plusieurs écuries, infirmerie des chevaux, magasin de sellerie, magasin de fourrage, les logements du vétérinaire, du régisseur, des sous-officiers, des cavaliers, des palefreniers, la bascule et le rond de cornage sont démontés. Il reste, heureusement pour nous, quelques photos qui nous rappellent l'activité intense de cette période.

Ce qu'il reste de l'ancienne ferme hippique est revendue à Claude François Marguin de Béréziat en 1922.



Photo de 1906, les trois bâtiments de droite ont été démontés.
Collection Léa Chagnard.

REMERCIEMENTS

Merci à Alain et Bernadette Michel, ainsi qu'à Léa et Claude Chagnard, de m'avoir raconté avec passion quelques histoires sur ce domaine, et de m'avoir montré de belles photos d'époque. Il n'en fallait pas plus pour déclencher en moi une irrésistible envie d'en savoir plus. J'ai déniché le gros du trésor au Service Historique de la Défense, au Château de Vincennes, dans le Val de Marne.

Merci à la commune de Domsure pour le financement de ce livret.

Photos de couvertures : Collection Léa Chagnard.

Conception et impression : PRINTIES Louhans



Annexe de Remonte de COLIGNY (Ain) - L'Entrée



L. Ferrand, 1810, Bourg

Environs de Coligny. - Le Dépôt de remonte de Romanèche.

